

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2019
COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES LE
MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2019 A 20 H 00 EN MAIRIE
D'ARLANC

Date de la Convocation : 17 septembre 2019

Conseillers en exercice : 16

Conseillers présents : Mrs SAVINEL, Maire, BRAVARD, CHAUTARD, CHRISTOPHE, CLADIERE, COMPTE Didier, DELAYRE, Mmes BARD, DEMATHIEU, FAVIER, SOULIER.

Conseillers absents excusés : Mr CRONIE, VEYRIERE, Mmes CARUSO, GNECH, PUCHE.

Secrétaire de séance : Mr CHAUTARD Gérald.

Président de séance : Mr SAVINEL Jean.

Les membres du Conseil ont sur proposition de Monsieur le Maire adopté à l'unanimité le compte rendu de la séance du Mercredi 7 août 2019, puis sont passés à l'étude de l'ordre du jour.

DCM N°2019-08-01

RETROCESSION D'UNE CONCESSION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Accepte la rétrocession à la commune par Mme Mariana MELO épouse ARTAUD, de la concession cinquantenaire acquise à compter du 13 mars 2007 - concession n°34 allée nord, 2ème cimetière (ex chabrol), 4,76 m superficiels pour la somme de 333, 20 €).

Précise que cette rétrocession fera l'objet d'un remboursement à Mme Mariana MELO épouse ARTAUD pour la somme de :

Concession pour 50 ans ou 600 mois

Utilisation privative par Mme MELO : 12 ans 6 mois ou 150 mois

Montant de l'utilisation privative : 333,20 x 150

----- = 83, 30 €

600

Remboursement par la commune : 333,20 € - 83,30 € = 249,90 €

Charge Monsieur le Maire de toutes les autres formalités.

DCM N°2019-08-02

REMBOURSEMENT D'UN SINISTRE (PAREBRISSE KANGOO)

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers le sinistre survenu sur la D906, au véhicule City Car Kangoo, CR-451-FS, le 06/08/2019 et explique que l'assurance MMA a versé une somme de 490.44 €.

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Accepte le montant du remboursement d'un sinistre survenu sur la D906, au véhicule City Car Kangoo, CR-451-FS, le 06/08/2019, par l'assurance MMA.

Charge Monsieur le Maire de procéder à l'encaissement du chèque d'un montant de 490.44 €.

DCM N°2019-08-03

VILLAGE POUR LA TERRE – CREATION DE POSTE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide :

- La création d'un poste d'agent d'accueil et d'entretien du 01/10/2019 au 31/10/2019 à temps partiel, contrat de 24 heures hebdomadaires, rémunération au Smic horaire.

DCM N°2019-08-04

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION ARLANCOISE DE TIR

Monsieur le Maire rappelle que l'Association arlancoise de tir a effectué un déplacement à Marseille du 30 mai au 2 juin 2019 pour emmener 4 enfants qui représentait le club, la ville d'Arlanc, le département du Puy-de-Dôme et la Région Auvergne-Rhône-Alpes au championnat de France de tir pour les écoles de tir- Catégorie Poussin, Benjamin, Minime – Filles et Garçons. Elle explique que cet évènement mérite d'être soutenu par une subvention exceptionnelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 € à l'Association arlancoise de tir.

Charge Monsieur le Maire de toutes les autres formalités.

DCM N°2019-08-05

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE – BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire rappelle que la Commune ouvre chaque année une ligne de trésorerie qu'il s'agit de renouveler à partir du 01/10/2019.

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Décide de l'ouverture d'une ligne de crédit global d'une année auprès du Crédit Agricole Centre France à compter du 01/10/2019 pour la somme de 300 000 € aux conditions suivantes :

- Taux de référence : EURIBOR 3 mois (valeur J-2 jours ouvrés de la réalisation « flooré » à zéro)
- Marge : + 0.60 % marge comprise. Si la valeur de l'index est inférieure à zéro, cette valeur sera réputée égale à zéro. Le taux d'intérêt plancher est égal à 0.60 %.
- Tirage/ Remboursement : 0.60 %. Possibilité de tirage ou de remboursement par mail.
- Montant minimum des tirages : Aucun
- Demande de fonds : J (jours ouvrés) avant 12h00
- Remise des fonds : J + 2 (jours ouvrés)
- Calcul intérêts : Nombre de jours exact/365
- Paiement des intérêts : Trimestriel à terme échu par débit d'office
- Commission d'engagement : 0.10 % du montant choisi
- Commission de non-utilisation : Néant

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

DCM N°2019-08-06

LOCATION DE TERRAIN

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à passer une convention d'occupation provisoire et précaire des terrains appartenant à la commune, moyennant une redevance annuelle fixée à 5 € comme listée dans le tableau récapitulatif ci-après :

Noms – Adresse	Parcelles	Surface	Période	Montant annuel
M. DUSSERT Yannick 2 Place Charles de Gaulle 63220 Arlanc	BR n°186	295 m ²	01/10/19 - 30/09/24	5 €

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles.

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2019

DCM N°2019-08-07

**MARCHE PUBLIC D'EAU POTABLE- ETUDE DIAGNOSTIQUE DU
RESEAU D'EAU POTABLE - PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la Commune va procéder à une actualisation de l'étude diagnostique du réseau d'eau potable.

Vu le Code des marchés publics ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 6° qui prévoit que le conseil municipal est seul compétent pour délibérer en matière de marchés publics, le Maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 23/09/2019 pour l'actualisation de l'étude diagnostique du système d'eau potable, qui a retenu le bureau d'études C2EA car présentant l'offre la plus satisfaisante au regard des différents critères retenus pour un montant de 25 653 € HT soit 30 783.60 € TTC.

Comme l'assistance à maîtrise d'ouvrage s'élève à 2 975 € HT, le coût global de l'étude est donc de 28 628 € HT.

Le plan de financement se répartit comme suit :

- Subvention de l'Agence de l'eau Loire Bretagne soit
Etude gestion patrimoniale des réseaux 70% = 20 039.60 € HT
Etude aide à la décision 50% = 14314 € HT
- Subvention du Conseil départemental, soit
limité à 10% = 2862.80 € HT (si 70% agence)
limité à 30% = 8588.40 € HT (si 50% agence)
- Part communale restante 20% = 5725.60 € HT

Pour solliciter les subventions afférentes à cette étude, il convient d'approuver le choix de la commission ainsi que le plan de financement proposé.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire et après en avoir délibéré ;

Décide d'attribuer le marché public « Etude diagnostique du réseau d'eau potable » au bureau d'études C2EA, 222/224 Boulevard Gustave Flaubert, 63 000 Clermont-Ferrand, pour la somme de 25 653 € H.T, soit 30 783.60 € TTC.

Approuve le plan de financement tel que susmentionné.

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités utiles et notamment de signer le marché public et de solliciter les subventions susmentionnées.

COMMUNE D'ARLANC
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2019

DCM N°2019-08-08

**REEMPLACEMENT DES STORES POUR PROJECTION DU CINEMA –
PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet « remplacement des stores pour projection du cinéma ». Ce projet consiste en le remplacement des stores de la salle des fêtes qui sont devenus désuets et obsolètes. L'objectif étant l'amélioration de la qualité et du confort de cette salle de projection du cinéma. Elle rentre dans le cadre du Contrat de Parc, signé entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez pour la période 2019-2021, qui permet de financer des « travaux et équipements de salles de projection de cinéma itinérants ». Le plan de financement se décompose comme suit :

Dépenses	Recettes
Travaux : 8 764 € H.T	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes: 7 011.20 € HT
	Autofinancement : 1 752.80 € H.T
TOTAL : 8 764 € HT	TOTAL : 8 764 € HT
TOTAL : 10 516.80 € TTC	TOTAL : 10 516.80 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

Approuve l'opération « remplacement des stores pour projection du cinéma » telle que décrite ci-dessus, pour un montant de 8 764 € HT.

Donne son accord au plan de financement susmentionné.

Charge Monsieur le Maire de solliciter en conséquence les subventions attendues telles que mentionnées dans le plan de financement, et d'effectuer toutes les démarches utiles à la concrétisation de cette décision.

Clôture de la séance comportant 8 décisions
La séance est levée à 21 h 30

DCM N°2019-08-01	RETROCESSION D'UNE CONCESSION
DCM N°2019-08-02	REMBOURSEMENT D'UN SINISTRE (PAREBRISSE KANGOO)
DCM N°2019-08-03	VILLAGE POUR LA TERRE – CREATION DE POSTE
DCM N°2019-08-04	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASSOCIATION ARLANCOISE DE TIR
DCM N°2019-08-05	RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE – BUDGET GENERAL
DCM N°2019-08-06	LOCATION DE TERRAIN
DCM N°2019-08-07	MARCHE PUBLIC D'EAU POTABLE- ETUDE DIAGNOSTIQUE DU RESEAU D'EAU POTABLE - PLAN DE FINANCEMENT
DCM N°2019-08-08	REEMPLACEMENT DES STORES POUR PROJECTION DU CINEMA – PLAN DE FINANCEMENT